**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE SOUROU.1**

L’an deux mille douze et le 15 Juin s’est tenue dans la salle de réunion du Centre Populaire et de Loisir (CPL) de Kiembara chef-lieu de la dite commune, l’Assemblée Générale constitutive du CLE Sourou 1, placée sous la présidence de monsieur le Secrétaire Général de la province du Sourou, représentant monsieur le Haut-commissaire du Sourou.

L’ordre du jour comportait les points suivants :

* Lecture, amendement et validation des textes (arrêté de création et règlement intérieur)
* Election du bureau exécutif du CLE et des membres de la cellule de contrôle ;
* Divers.

Les travaux de l’Assemblée Générale constitutive du CLE Sourou 1 ont débuté à 9 heures 30 minutes avec le mot de bienvenue aux participants prononcé par monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de Kiembara, représentant le Maire suivi du mot d’ouverture de monsieur le Secrétaire Général de la province du Sourou.

Après le cérémonial d’ouverture des travaux et la vérification de la représentativité des différentes structures constituant l’Assemblée Générale du CLE Sourou 1, les points inscrits à l’ordre du jour ont été tour à tour abordés en présence des acteurs conviés (Cf. liste de présence jointe en annexe).

**1. De la Lecture et de l’amendement des textes (arrêté et Règlement Intérieur)**

Avant tout propos, un bref aperçu a été donné sur :

* Le contexte de la mise en place du CLE ;
* Les objectifs du CLE ;
* Les différents acteurs du CLE ;
* Les différentes instances ;
* Et le projet d’arrêté de création et de règlement intérieur

Dans un premier temps, les différents points des textes (qui avaient été précédemment distribués aux différents acteurs) ont été lus, puis traduit en langue Dioula. Puis ont suivi les débats, les questions d’éclaircissement, de compréhension qui ont été animés article par article permettant ainsi de recueillir les apports essentiels et amendements des participants.

**2. De l’adoption des textes constitutifs du CLE Sourou 1**

A l’issue des travaux, l’Assemblée Générale a adopté, à l’unanimité, les textes constitutifs du CLE Sourou 1(arrêté de création et règlement intérieur) sous réserve de la prise en compte des amendements. A la suite de la validation des textes, le troisième point de l’ordre du jour a été abordé, à savoir l’élection du bureau exécutif et des membres de la cellule de contrôle du CLE.

**3. De l’élection du bureau exécutif du CLE Sourou 1 et des membres de la cellule de contrôle**

Après des échanges nourris et fructueux et au regard du fait que le CLE est composé de trois collèges (Administration, Collectivités Territoriales et Usagers et Organisations de la Société Civile), l’AG a décidé de façon consensuelle de répartir les sept (07) postes du bureau exécutif ainsi qu’il suit :

* La présidence et le Secrétariat à la sécurité, à la prévention et à la gestion des conflits pour l’Administration ;
* Le Secrétariat Général et le poste de Trésorier Adjoint pour les Collectivités Territoriales ;
* Les postes de Secrétaire Général Adjoint, de Trésorier et de Secrétaire à l’organisation, à l’information et à la communication pour les Usagers et les OSC.

Concernant les deux membres de la cellule de contrôle, ils doivent être choisis parmi les collèges de l’Administration et des Collectivités Territoriales à raison d’un membre par collège.

Après un temps de concertation accordé aux différents collèges d’acteurs, le BE constitué de sept postes, présente l’ossature suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **LIBELLE DU POSTE** | **STRUTURES** |
| Présidence | Haut- Commissariat du Sourou |
| Secrétariat Général | Mairie de Kiembara |
| Secrétariat Général Adjoint | Groupement Naam de Gomboro |
| Trésorerie | Groupement Naam de Kiembara |
| Trésorerie Adjoint | Mairie de Toéni |
| Secrétariat à la Sécurité, à la Prévention et à la Gestion des Conflits | Union Départementale des éleveurs de Toéni |
| Secrétariat à l’Organisation, à l’Information, et à la Communication | Gendarmerie de Toéni |

La cellule de contrôle a également suivi le même mode de choix de ses deux membres comme le BE. La cellule se présente comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **LIBELLE DU POSTE** | **STRUCTURE** |
| Membre de la cellule | ZAT de Kiembara |
| Membre de la Cellule | Mairie de Gomboro |

Il faut signaler que le choix est laissé à chaque structure de designer ses représentants aux différents postes qui leurs ont été attribués.

La liste des représentants des structures choisies pour les deux instances citées plus haut et celle de l’AG sont annexées au présent procès verbal.

**4- Des divers**

Aucun divers n’a été porté à la connaissance de l’Assemblée Générale.

Prévu pour prendre fin à 13 heures, les travaux de l’Assemblée Générale ont finalement pris fin à 17 heures par les remerciements de Monsieur le Secrétaire Général de la province du Sourou, à l’ensemble des participants pour la qualité de leurs différentes interventions et de leur participation.

Ainsi fait à Kiembara, les jours, mois et an que dessus

**Le Président de Séance Le Secrétaire de Séance**

**Dramane BAGAYA N’DO ANTOINE** Administrateur Civil Point focal CLE /AEM/Dédougou